

UNE CLÔTURE ÉLECTRIQUE CONNECTÉE

Objectif

Un dispositif de téléalarme et de télésurveillance pour les clôtures électriques, destiné aux animaux ou à la protection des cultures.

Niveau de maturité : ●●● Utilisé dans des fermes commerciales



Crédit photo : web-agri

Description

Vigifence est un boîtier de téléalarme de clôture électrique, créé par la start up française ThingOnAir. Cet objet connecté se branche sur le fil électrique et analyse en permanence la tension du courant. S'il remarque un défaut du poste électrique (batterie faible, défaut de prise de terre, vol de l'électrificateur,...) ou sur la clôture (ouverture, casse, herbes ou branches touchant le fil), le dispositif avertit immédiatement l'éleveur par SMS et/ou mail. Cela permet à l'éleveur d'agir rapidement et de mettre la situation sous contrôle. Le dispositif de télésurveillance est composé d'un boîtier étanche dans lequel se trouve une carte électronique équipée d'un module radio et de deux fils devant être connectés l'un à la clôture, l'autre à la terre. Ce module transmet des données par le biais du réseau Sigfox qui possède une meilleure couverture que le réseau GSM (Global System for Mobile communications). Le dispositif de télésurveillance est alimenté par une pile d'une durée de vie de 2 ans, il ne nécessite donc aucune alimentation externe.

Pour en savoir plus

<https://www.thingonair.com/>

[VIGIFENCE_Flyer A5 Cloture Connectée.pdf \(thingonair.com\)](#)

[Clôture électrique connectée VigiFence signale un dysfonctionnement par SMS \(web-agri.fr\)](#)

[VIGIFENCE – L'alarme connectée de clôture électrique - Pôle Hippolia \(pole-hippolia.org\)](#)



Avertissement : L'association LIT OUESTEREL ne conseille pas, ne possède pas de parts, ne reçoit pas de fonds d'une organisation qui pourrait tirer profit de cette fiche. Elle ne garantit pas l'efficacité de la solution présentée et ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable d'un éventuel mésusage. Les informations contenues dans cette fiche sont une synthèse des informations disponibles sur le site d'un constructeur et dans la presse spécialisée, que vous retrouvez dans la partie « pour en savoir plus », ci-dessus. Vous pouvez aussi vous référer aux sites d'autres constructeurs ou bien vous rapprocher de votre conseiller agricole.